

Bill (No 147) à l'effet d'autoriser certaines subventions et certains octrois pour et au sujet de la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,—et

Bill (No 155) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1884, et le 30 juin 1885, et pour autres fins se rapportant au service public.

Aussi,—adoptant les bills suivants, *avec des amendements*, savoir:—

Bill (No 130) à l'effet d'amender les Actes du Service Civil de 1882 et 1883.

Bill (No 135) modifiant de nouveau l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et les actes qui le modifient.

Bill (No 143) modifiant l' " Acte des licences pour la vente des liqueurs de 1883."

Bill (No 22) à l'effet de conférer certains privilèges aux bandes les plus éclairées des Sauvages du Canada dans le but de les habituer à l'exercice des pouvoirs municipaux;—et

Bill (No 87) à l'effet de modifier de nouveau l' " Acte relatif aux sauvages, 1830."

Les amendements faits aux dits bills, sont pris séparément en considération, et adoptés.

La Chambre alors s'ajourne *jusqu'à demain*, à 2.45 P.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*